Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-79_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 20/11/2026
Et Publication ou notification du : 20/11/2026

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/11/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, SIMON Nicole à Mme LE BARTZ Martine

A été nommée secrétaire : M. DELCOURT Xavier

79_2026 – Pacte de gouvernance entre Roi Morvan Communauté et ses communes membres

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis de ces derniers, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Par délibération du 28 mai 2026, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'élaboration d'un pacte.

Pour proposer un projet de pacte aux 21 conseils municipaux et aux 324 élus qui y siègent, les membres du bureau communautaire ont répondu à un premier questionnaire portant sur les axes possibles du projet de pacte.

Ce questionnaire a servi de base à deux séances de travail collectif les 17 septembre et 1er octobre 2026, permettant de produire un consensus sur des axes et des contenus décrits dans le projet en annexe.

Vu la délibération n°2026-103 du conseil communautaire en date du 28 mai 2026 ;

Considérant la volonté des membres du conseil communautaire de consolider les relations de travail entre l'EPCI et ses communes membres, sur la base de la confiance, la transparence, la coopération et la communication,

Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil municipal de donner son avis sur le projet présenté en annexe,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-79_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance, joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ce pacte de gouvernance sous réserve de son approbation définitive, ainsi que toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL
MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Xavier DELCOURT